

Taux selon les conventions fiscales internationales¹ (%) (mis à jour au 31 janvier 2017)

Pays	Intérêts ²	Dividendes y compris les ristournes ³	Redevances et loyers – bien meuble ²	Loyers – bien immeuble au Canada	Pensions et rentes ²	Succession ou fiducie
Allemagne	0/10	5/15	0/10	25	15/25	25
Australie	0/10	5/15	10	25	15/25	15
Belgique	0/10	5/15	0/10	25	25	15
Chine ⁴	0/10	10/15	10	25	25	25
États-Unis	0 ⁵	5/15	0/10	25	0/15/25	15
France	0/10	5/15	0/10	25	25	15
Israël	0/10	5/15	0/10	25	15/25	15/25
Italie	0/10	5/15	0/5/10	25	15/25	15
Japon	0/10	5/15	10	25	25	25
Mexique	0/10	5/15	0/10	25	0/15/25	15
Pays-Bas	0/10	5/15	0/10	25	15/25	15
Royaume-Uni	0/10	5/15	0/10	25	0/10/25	15
Suisse	0/10	5/15	0/10	25	15/25	25

¹ Taux de retenues d'impôt prélevées par le Canada lors de certains versements à des résidents des principaux pays avec lesquels le Canada a signé une convention fiscale internationale. Se référer aux conventions fiscales applicables, car certaines exceptions modifient les taux d'imposition.

² Certains versements sont exemptés de la retenue d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Par exemple, les intérêts (autres que sur un prêt participatif) payés à des personnes sans lien de dépendance ne sont pas assujettis à une retenue d'impôt canadien à compter du 1^{er} janvier 2008.

³ Les taux varient selon le pourcentage de détention et selon que les versements sont effectués à un particulier ou à une société.

⁴ La convention avec la Chine ne s'applique pas à Hong Kong.

⁵ Sous le cinquième protocole de la convention fiscale Canada-États-Unis et en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les intérêts (autres que les intérêts éventuels) versés à des parties avec ou sans lien de dépendance ne sont pas assujettis à une retenue d'impôt.